



Yitro (64)

הַגְבַּל אֶת הַהָר וְקִדְשָׁתוֹ (יט, כג)
[Hachem a dit :] Mets des limites autour du mont
[Sinai] et sanctifie-le » (19,23)

Le mot : « **mont** », s'écrit en hébreu הַר : (ar). Mettons des limites, des barrières autour de ce mot : les lettres qui encadrent le ה (venant avant et après) sont : le ו et le ו de même, les lettres qui encadrent le ו sont : le ק et le ש . Ce qui forme le mot "קדוש" : (kadoch, saint). Ainsi, lorsque nous avons des barrières protectrices pour évoluer selon la Torah, on devient soi-même « **Kadoch** »

Aux Délices de la Torah

אֲנִי ה' אֱלֹהִים אֲשֶׁר הוֹצֵאתִיךָ מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם (כ, ב)
« Je suis (ano'hi) l'Éternel, ton D., qui t'ai fait sortir
du pays d'Égypte, de la maison de l'esclavage. »
(20,2)

Le Talmud relève que les lettres du mot : 'Ano'hi', sont les initiales de : 'Ana Nafchai Katvit Yéhavit' « Moi-même, J'ai écrit et donné » la Torah. Nos Sages ont dit : « Ma flamme (la Torah) est (maintenant) dans ta main, et la tienne (ton âme) est dans Ma main. Garde bien la Mienne, et Moi Je garderai la tienne ! » Cela vient éveiller les cœurs des enfants d'Israël et leur inspirer de la crainte, pour qu'ils fassent honneur à la Torah en l'étudiant avec assiduité et en respectant ses commandements. Il est intéressant de noter que le nom ישראל (Israël) peut se découper en deux mots : יר (or chéli, ma lumière). Chacun a une lumière qui lui est propre (sa Torah personnelle) qu'il doit étudier et dévoiler. L'ensemble des lumières personnelles permet de former une lumière unie et puissante. Le nom ישראל Israël peut aussi se découper en deux mots : ישר אל, il faut en permanence avoir une vie qui s'oriente vers, en direction de la volonté de D. Le mot ישראל (Israël) renvoie aussi à ambassadeur, représentant de D. שר – El. Chaque juif est avant tout l'ambassadeur de D. sur lui-même.

Ma'hsof halavan

וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל הָעָם אַל תִּירְאוּ כִּי לְבַעֲבוֹר נְסוּת אֲתֻכֶם בָּא הָאֱלֹהִים
וּבַעֲבוֹר תִּהְיֶה יְרֵאתוֹ עַל פְּנֵיכֶם לְבִלְתִּי תִחַטְּאוּ (כ, יז)
« Moché dit au peuple : « N'ayez crainte ! Car c'est
afin de vous mettre à l'épreuve que D. est venu, et
afin que Sa crainte soit sur vos faces, pour que vous
ne péchiez pas. » (20,17)

Moché commence par dire aux Bné Israël de ne pas avoir peur, après quoi il leur annonce: que « Sa

crainte sera sur leurs faces. Comment comprendre cette apparente contradiction ? Le peuple avait la crainte du vacarme et du tonnerre qui ont précédé le don de la Torah et non de la présence de D. (verset 20,15 « et tout le peuple vit les sons et les flammes, et le son du chofar et la montagne fumante, le peuple vit ; ils tremblèrent, et ils se tinrent au loin. ») Quand Moché a ordonné aux juifs de ne pas avoir peur des phénomènes auxquelles ils venaient d'assister « N'ayez crainte ! », c'était pour les réprimander, et non pour les calmer. Cette sorte de crainte n'était pas seulement injustifiée ; elle était interdite. Seul D. devait être redouté ; rien ni personne d'autre (« que Sa crainte soit sur vos faces ! »).

La craindre de D., est une Mitsva. Le fait de craindre, s'angoisser sur autre chose que D. est un affront pour D. La crainte de D. doit remplacer toutes les autres et les rendre injustifiées. Dans le 'Hovot haLévavot' (ahava 6) il est écrit : « Vis-à-vis de D., j'ai honte de redouter autre que Lui. »

*« Talélei Orot » du Rav Yissa'har Dov Rubin
Zatsal*

Les Dix Commandements:

Ils recèlent des allusions à la Torah toute entière. Les 620 lettres qui les composent font allusion aux 613 Mitsvot plus les 7 jours de la Création. D'après certains commentateurs, elles font allusion aux 613 Mitsvot plus les 7 lois Noa'hiques incombant à toute l'humanité. Ces 620 lettres font également allusion aux 248 membres plus les 365 nerfs du corps. Selon le Midrach (haHéfets), les 248 Mitsvot positives sont symbolisées par les 248 lettres des 3 commandements positifs : « Ano'hi ; za'hor et kabéd ». Selon Rabbénou B'hayé, les 10 Commandements correspondent aux 10 organes principaux du corps : le cœur, le cerveau, la bouche, les yeux, les oreilles, les mains, les pieds, le foie, les reins et la Mila. Le mot « kéter » couronne, כתר, a une valeur numérique de 620. Si l'on respect la Torah, elle forme une couronne, sinon, elle se transforme en « karét, (כרת), retranchement du monde. Le Léka'h Tov (Vaét'hanan) dit que les dix Commandements correspondent aux dix paroles par lesquelles D. a créé le monde, ainsi qu'aux dix plaies d'Égypte.

Aux Délices de la Torah

Le dixième Commandement : Tu ne convoiteras pas

L'interdiction de convoiter, cinquième commandement de la deuxième colonne sur les Tables est placée en face de l'obligation de respecter ses parents. Selon certaines opinions, cela sous-entend que celui qui convoite finira par donner naissance à un enfant qui le méprisera et honorera un homme qui n'est pas son père. D'après d'autres opinions, les parents qui convoitent donnent un mauvais exemple, ce qui conduira leurs enfants à leur manquer de respect. L'interdit de convoiter, dernier des dix commandements représente l'opposé absolu du premier commandement qui nous ordonne d'avoir foi en D. En effet, celui qui croit sincèrement en D. ne convoitera jamais ce que Hachem a donné à un autre.

Le premier commandement s'adresse au côté positif du cœur de l'homme et le deuxième, à son côté négatif. (Kad haKéma'h). Selon le **Rambam** (Hilkhot Guézéla), l'interdiction de convoiter peut affecter toutes les lois de la Torah. Lorsqu'on se laisse dominer par le désir, il n'y a pas de fin à ce qu'on se permet de faire et aucun des interdits de la Torah ne peut empêcher un individu de commettre une transgression pour assouvir ce dont son cœur a soif. **Le Ramban** fait remarquer qu'à l'inverse, celui qui ne se laisse pas aller à la convoitise sera toujours bienveillant à l'égard de ses prochains, car les sujets habituels de désaccord seront inexistantes. Combien la vie nous est-elle plus agréable lorsque ce que possède autrui n'est pas à mes yeux, source de jalousie, mais au contraire une source de joie. Personne ne peut rien me prendre, ni rien recevoir, sans qu'un décret divin n'en ait décidé ainsi. Il n'y a pas de concurrence de bonheur, car D. n'a pas de limite dans ce qu'il peut nous donner. Ce que je n'ai pas, c'est parce que Hachem, dans son infinie sagesse, sait que cela ne me serait pas profitable. Pour celui qui a foi en D. et est convaincu que Hachem donne à chacun ce qui lui revient, toute chose appartenant à autrui sera exclue du domaine des possibilités et il ne les convoitera pas. Nous disons dans le Chéma: « Tu aimeras D. de tout ton cœur ». Pour celui qui aime Hachem de tout son cœur, il n'y a pas de place pour la convoitise en son cœur.

HaKétav VéhaKabala

Les cinq premiers commandements reflètent les principes fondamentaux de la foi selon la Torah. Si on veille scrupuleusement à l'observance des cinq premiers commandements, on n'envisagera jamais de transgresser les cinq derniers parce qu'on sera sincèrement convaincu que le Maître de l'univers observe chacun de nos gestes. (Tossefta

Chévou'ot). Le serpent du Gan Eden a enfreint les cinq derniers commandements. Il a porté un faux témoignage en disant à 'Hava que D. leur avait interdit la consommation de tous les arbres du Jardin. Il l'a induite en erreur, a tenté de la souiller puis a amené la mort sur toute l'humanité à tout jamais, devenant lui-même un meurtrier. Tout cela, parce qu'il convoité 'Hava. Celui qui convoite, non seulement n'obtiendra pas l'objet de son désir mais finira par perdre ce qu'il a déjà. On a tout à perdre à un tel comportement. Ainsi, lorsque le serpent a convoité 'Hava, non seulement il n'a pas réussi à satisfaire son désir mais il a perdu son statut de roi des animaux et a été privé des pieds qui le plaçaient au-dessus de tous, le laissant diminué et rampant sur la terre (guémara Sota 9b). On peut noter également que le nom de D. ne figure pas sur le côté gauche des Tables (commandement 6 à 10), car Hachem ne désirait pas que Son nom soit associé aux meurtriers, voleurs... Cela aurait été comparable à placer l'effigie ou le nom du Roi dans un lieu impur, ce qui causerait un déshonneur au Roi.

Hizkouni, Dévarim (2,1). Aux Délices de la Torah

Halakha : La prononciation du 'Amen' (אמן)

On doit veiller à prononcer le mot amen comme il faut ; ne pas supprimer le א par une diction trop rapide, et ne pas avaler le נ. On prendra bien garde aussi à ne pas répondre **אמן** avant que celui qui dit la bénédiction l'ait totalement terminée, sinon c'est un « **אמן** orphelin ». On n'élèvera pas la voix plus que celui qui dit la bénédiction, car il est dit: « **Exaltez l'Eternel avec moi, et glorifions Son Nom ensemble** »

Abrégé du Choulhane Aroukh volume 1

שבת שלום !

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, צדוק בן מרים, ויקטור חי בן יקוטה. לעילוי נשמת של גינט מסעודה בת ג'ולי יעל, נשמת שלמה בן מוחה, דניאל בן רחל, עמנואל בן ארנסט אברהם, רפאל שלמה בן אסתר, חוה בת צביה, מיה בת רחל.

